



Le Président

**DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME (CNDH) DU TOGO**

**LORS DE LA SESSION D'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS FAITES LORS DE L'EXAMEN
PERIODIQUE UNIVERSEL**

GENEVE, DU 14 AU 17 MARS 2012

Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil des Droits de l'Homme,

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Etats,

Je prends la parole au nom de la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Togo à la suite du processus de l'Examen Périodique Universel auquel notre pays est soumis depuis octobre 2011.

Je voudrais me réjouir de la vivacité et du dynamisme de ce processus qui a permis à la communauté internationale de jauger à l'aune du rapport du gouvernement, l'état des libertés individuelles et collectives au Togo afin de lui indiquer des nouvelles orientations pour renforcer le processus de démocratisation dans notre pays et la politique de promotion et de protection des droits humains.

D'un autre côté, les autorités de notre pays ont pris au sérieux ce processus et en ont tiré toutes les leçons et les expériences efficientes pour donner aux populations togolaises et à la communauté internationale des gages d'une réelle volonté d'inscrire notre pays dans

le concert des nations éprisés de liberté, de justice, de paix et de progrès.

La CNDH s'est impliquée dans ce processus pour donner des avis objectifs au gouvernement en rappelant avec insistance que notre pays a le devoir d'inculquer durablement la culture des droits humains et du progrès dans le cœur et dans l'esprit de nos concitoyens.

La CNDH a pris bonne note des recommandations faites au gouvernement et du sérieux avec lequel l'Etat togolais a pris en compte ces recommandations et a accepté de les mettre en application.

Nous avons relevé avec satisfaction que la plate-forme du gouvernement comporte toutes les mesures pertinentes pour la mise en œuvre de ces recommandations qui sont relatives pour l'essentiel, à :

- la prohibition de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- la poursuite judiciaire des auteurs de ces actes ;
- l'indépendance réelle du pouvoir judiciaire et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme qui doit se traduire par la mise à disposition de ces institutions des moyens matériels, financiers et humains adéquats ;
- l'égalité entre homme et femme en termes de droits ;
- la lutte contre toutes les discriminations principalement la situation des homosexuels ;
- la promotion des droits économiques, sociaux et culturels notamment la réduction de la pauvreté et la satisfaction des objectifs du millénaire pour le développement.
- la liberté d'expression et la fin de l'impunité et de la corruption.

La CNDH qui siège au sein du comité de suivi mis en place par le gouvernement relativement aux recommandations issues de l'EPU,

s'attellera au respect et à la mise en œuvre diligente et complète de ces recommandations et de celles contenues dans son dernier rapport sur les allégations de torture exprimées lors du procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Elle œuvrera en outre à ce que le gouvernement poursuive ses efforts en vue d'accepter et de mettre en œuvre celles des recommandations qu'il a refusées lors de l'examen périodique notamment la législation en faveur des homosexuels et la ratification du statut de la Cour Pénale Internationale.

En tout état de cause, l'horizon des droits de l'Homme est appelé à s'éclaircir au Togo et les efforts du gouvernement pour intégrer dans les pratiques judiciaires, sociales et économiques le paramètre « droits de l'Homme » sont à encourager et la CNDH veillera en toute indépendance et en toute responsabilité en ce que les libertés individuelles et collectives soient le ciment de la cohésion et de la justice sociales, du progrès et du développement économique et de l'enracinement de l'Etat de droit.

La lutte contre l'impunité et la corruption, le culte des libertés et l'impératif du développement économique doivent être des priorités pour notre pays car pour nous, les droits de l'Homme sont indivisibles, indissociables et universels.

Nous invitons encore une fois la communauté internationale et toutes les institutions œuvrant dans la promotion et la défense des Droits de l'Homme à soutenir les membres de la CNDH et le personnel permanent dans leur dure et parfois périlleuse mission de faire du Togo un havre de justice, de paix où les violations des Droits de l'Homme, la corruption et l'impunité auront progressivement disparu.

Notre rêve est commun. Il porte l'espoir d'un Togo libre, démocratique et développé. Il se réalisera à coup sûr.

Merci

